



Les Brèves du conseil municipal du 08 avril 2021

**Le conseil municipal, réuni en date du 08 avril 2021 à la salle des fêtes, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

1) Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 présente un excédent cumulé de 718 218 € en fonctionnement et 3 831 039 € en investissement.

2) Budget primitif 2021

a/ Vote des taux des impôts fonciers

Compte tenu du fait que les taux des impôts n'ont pas été réévalués depuis 2013, que la dotation versée par l'Etat (DGF) est en baisse constante et que, au contraire, le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal est toujours à la hausse, cela entraîne un manque à gagner pour la commune. Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'augmenter ses taux 2021 de référence des impôts fonciers (TFB 21.16 et TFNB 35.21) de 2.5 % (le taux de la TFB incorpore cette année le taux du Département suite à la suppression de la taxe d'habitation communale) :

- taxe foncière sur le bâti : **21.69 %**
 - taxe foncière sur le non bâti : **36.09 %**
- } Les taxes rapporteront 459 060 € à la commune

b/ Subventions aux associations

Un montant forfaitaire de 21 780 € est accordé aux associations communales, 422 € aux associations non-communales, 5 000 € au CCAS, 2 671 € à la médiathèque de Biesheim et 1 445 € au GAS ; une enveloppe de 1 200 € est à distribuer en fin d'année aux associations hors commune ainsi qu'une enveloppe de 22 000 € pour les associations sportives de la commune.

Une provision de 10 000 € a été votée pour les associations qui demanderaient une aide suite à des problèmes de trésorerie liés à l'arrêt de leurs activités pendant la pandémie de COVID-19.

c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2021 qui se présente en équilibre en fonctionnement mais en excédent de recettes en investissement :

- <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	2 976 000 €	Recettes	2 976 000 €
- <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	2 880 000 €	Recettes	5 211 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2021 sont les suivantes :

- extension de la salle des fêtes : 210 000 €
- accessibilité intérieure et extérieure aux bâtiments publics : 200 000 €
- vidéoprotection : 200 000 €
- matériel roulant : 165 000 € (tracteur, véhicule ateliers et véhicule de police)
- remplacement de luminaires : 145 000 €
- remboursement emprunt de la salle des fêtes : 103 674 € (87 904 € en capital et 15 770 € en intérêts)
- cheminement piéton rue de la Gare et de la Kruttenau : solde de 90 000 €
- panneaux lumineux : 80 000 €
- mobilier divers : 70 000 €
- matériel informatique mairie et écoles : 50 000 €
- réfection de la place du 5 février : 425 000 €

3) Horaires des écoles à la rentrée de septembre 2021

Les horaires actuels des écoles ont été établis par la délibération du 15 février 2018 qui avait entériné le retour aux 4 jours d'école. La délibération n'était valable que 3 ans et la Commune doit à nouveau délibérer. Vu que les conseils d'écoles ont tous voté en faveur de la reconduction des horaires actuels, le conseil municipal a validé ce maintien des horaires qui sont les suivants :

- Ecoles Perrault et école Grimm : 8h15 à 11h45 et 13h30 à 16h
- Ecole Dumas : 8h10 à 11h40 et 13h25 à 15h55

4) Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach : transfert de compétence

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Comcom.

5) **Mess des officiers**

Le marché des travaux de désamiantage du bâtiment a été attribué à l'entreprise D.I. ENVIRONNEMENT pour un montant de 60 511 € TTC ; la Comcom prendra en charge la moitié de la somme. Les travaux devraient avoir lieu au mois de juin. Les conseillers ont fixé le prix de vente du bâtiment à rénover à 500 000 €.

6) **Piste cyclable RD 52 : autorisation de vente d'un terrain communal**

La Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach souhaite aménager de nouveaux tronçons de piste cyclable sur son territoire dont l'un qui va de Kunheim à Vogelgrun. Le tracé le long du Giessen empiétant en partie sur une parcelle communale, les conseillers ont approuvé la cession de 1.70 are pour 170 €.

7) **NEOLIA lotissement rue d'Alsace**

Un permis d'aménager va être déposé prochainement pour la réalisation d'un projet d'aménagement sur le dernier terrain libre de Néolia, à l'angle de la rue de l'Erable et la rue d'Alsace. Ce projet devrait créer 7 lots à bâtir pour des maisons individuelles et un lot pour la construction de 32 logements collectifs environ. Les conseillers ont approuvé ce projet et ont décidé de procéder à l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie à créer nommée « rue du Bourg Vauban » et des équipements communs du lotissement, nommé « lotissement de l'Erable », une fois les travaux achevés.

Comprimé d'iode lancement de la 2^{ème} campagne de distribution

La deuxième phase de la campagne préventive de distribution de comprimés d'iode aux riverains situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour de la centrale nucléaire de Fessenheim est lancée.

Les nouveaux arrivants n'ayant pas effectué la démarche ainsi que les Etablissements Recevant du Public sont invités à les retirer à la pharmacie de Volgelsheim. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation, de capacité d'accueil du public et/ou du nombre de salariés.



Du 1^{er} avril au 30 septembre 2021, le point vert est ouvert le mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Nous vous rappelons que :

- l'accès au Point Vert est restreint à 2 véhicules et 2 personnes maximum par véhicule
- vous devez attendre votre tour à l'extérieur du Point Vert en restant dans votre véhicule (merci de respecter l'emplacement délimité par des barrières)
- vous devez apporter uniquement des déchets que vous pouvez décharger vous-même : l'agent du Point Vert n'est pas en mesure de vous aider
- le masque est obligatoire et les gestes barrières doivent être respectés.



Nouveau : « Maprocuration »

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure « Maprocuration » sera largement dématérialisée et s'effectuera en 3 étapes :

- L'électeur (mandant) effectue sa demande en ligne via FranceConnect et obtient un numéro de dossier
- il doit se rendre ensuite en gendarmerie avec son numéro de dossier et une pièce d'identité
- la Mairie vérifie les données puis valide la procuration et le mandant recevra un mail de confirmation.

Nous vous rappelons que les prochaines élections sont les élections départementales et régionales qui devraient avoir lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Inscriptions dans les écoles maternelles

Les parents concernés peuvent contacter soit la directrice de la maternelle Perrault Mme EGGEMANN-TAISNE au 03 89 72 53 84 soit le directeur de la maternelle bilingue DUMAS M. Alexandre GEYER au 03 89 72 77 25, pour convenir d'un rendez-vous pour l'inscription.

RAPPEL : Bons offerts aux aînés à utiliser avant fin juin

Les bons offerts en fin d'année aux aînés ont été prolongés jusqu'à la fin juin. N'hésitez pas à les utiliser, ils sont valables dans tous les commerces listés sur le bon reçu.